

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº: 500-06-000736-153

Date: Le 13 DÉCEMBRE 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE DAVID R. COLLIER, J.C.S.

TRANSPORT TFI 6, S.E.C.

Demanderesse
c.

ESPAR INC.

et

ESPAR CLIMATE CONTROL SYSTEMS

et

**EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-
GMBH**

et

EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS GMBH & CO. KG

et

EBERSPAECHER GRUPPE GMBH & CO. KG

et

ESPAR PRODUCTS INC.

et

WEBASTO SE

et

WEBASTO THERMO & COMFORT SE

et

WEBASTO THERMO & COMFORT NORTH AMERICA, INC.

Défenderesses

JUGEMENT

- [1] **CONSIDÉRANT** que le délai pour la mise en état du dossier avait été suspendu par le tribunal jusqu'au 1^{er} décembre 2023 afin de permettre notamment aux parties de tenir le débat sur les objections soulevées par les défenderesses à l'occasion de ces interrogatoires et d'interrogatoires écrits tenus préalablement;
- [2] **CONSIDÉRANT** que ce débat concernant les objections doit toujours avoir lieu, à une date à être fixée selon les disponibilités du tribunal et des parties;
- [3] **CONSIDÉRANT** que les défenderesses ne contestent pas la demande et qu'il y a lieu de faire droit à celle-ci.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [4] **PROLONGE** la suspension du délai pour la mise en état du dossier jusqu'au 1^{er} mai 2024;
- [5] **SANS FRAIS.**



DAVID R. COLLIER, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Jean-Philippe Lincourt
Me Alexandrine Comtois
BELLEAU LAPOINTE, s.e.n.c.r.l.
Avocats de la demanderesse

Me Vincent de l'Étoile
Me Lana Rackovic
LANGLOIS AVOCATS, s.e.n.c.r.l.
Avocats des défenderesses Webasto SE,
Webasto Thermo & Comfort SE et
Webasto Thermo & Comfort North
America, Inc.

Me Jos ane Chr tien

Me Yassin Gagnon-Djalo

McMILLAN, s.e.n.c.r.l.

Avocats des d fenderesses Espar inc.,
Espar Climate Control Systems,
Eberspaecher Climate Control Systems
International Beteiligungs-GmbH,
Eberspaecher Climate Control Systems
GmbH & Co. KG, Eberspaecher Gruppe
GmbH & Co. KG et Espar Products inc.